

La lettre d'AGLEAU n°13

Le 5 janvier 2009

*Une Lettre, non périodique, simplement informative accompagne notre site.
Plus rapide à exécuter, elle vous parvient en fonction de l'urgence.*

AGLEAU

**RÉUNION AGLEAU DU 5 JANVIER 2009-01-06
Aux Touleuses, de 20h.30 précises à 23h. au plus tard**

Rappel : le 31 janvier a été envoyé ce courriel :
« *La réunion du mardi 6 janvier a été préparée le 30 décembre.
Des décisions seront à prendre à partir de documents préparés ou à modifier.
Une lettre d'AGLEAU vous parviendra auparavant.
Bloquez bien la date, à bientôt, et travaillons à rendre 2009 supportable* ».

Un deuil a retardé l'envoi de ce n°13 de notre Lettre.
Voici les documents sur lesquels nous aurons à nous prononcer, ce soir.
Ils seront disponibles, en version papier, au cours de la réunion.

Ordre du jour :

1 - Présentation d'AGLEAU dans la Gazette d'Utopia.

A.G.L.E.A.U : Alerte Générale sur l'Eau

*L'eau est un bien trop précieux
pour être laissé entre les mains des financiers et de leurs serviteurs*

Étonnant, non ?

D'un côté :

Grenoble, Castres, Cherbourg et d'autres villes en France ont voulu retrouver la maîtrise et le contrôle financier du coût de gestion de l'eau et sortir ainsi de tout enjeu commercial.

Résultat : une baisse conséquente sur la facture des usagers.

Même la ville de Paris, dirigée par Bertrand Delanoé, s'apprête à franchir le pas alors que le SEDIF a voté le principe de la délégation de service public.

De l'autre :

A Cergy-Pontoise, la communauté d'agglomération a voté la délégation de la gestion de l'eau potable à VEOLIA pour 18 ans.

Doit-on laisser faire ?

Rassemblés depuis le mois de juin 2008, des citoyens de l'agglomération, à titre individuel, ou bien membres d'Attac, du collectif unitaire antilibéral, des Verts, de la LCR se sont engagés à poursuivre le débat sur les enjeux de la gestion publique de l'eau et analyser les termes du contrat.

Ils ont donné l'alerte et créé :

AGLEAU... Alerte Générale sur l'Eau

Les objectifs d'AGLEAU sont les suivants :

- * Rappeler sans relâche l'importance vitale pour l'humanité de la question de l'eau.
- * Procéder à l'étude approfondie du contrat signé avec VEOLIA.
- * Informer régulièrement la population de l'agglomération des avancées de nos travaux à travers notre blog : <http://agleau.blogspot.com/>
- * Tenter de comprendre comment et pourquoi nos élus sont en train de permettre à VEOLIA de se constituer un véritable fief à Cergy-Pontoise (eau, chauffage, déchets ...)

La question de l'eau ne doit pas être réservée aux seuls spécialistes. Elle est l'affaire de tous !

Donnez l'alerte...

Rejoignez-nous au sein d'AGLEAU

Texte finalisé par Jean Bonnefoy.

2 – Lettre au président de la Communauté d'Agglomération.

Cergy, le décembre 2008

Monsieur Le président,

En février 2008, vous avez présenté la nouvelle délégation de service public de l'eau confiée, à partir de janvier 2009, pour 18 ans à la Société Française de Distribution d'Eau (SFDE). Ce contrat prévoit dorénavant une exploitation et des prix uniques pour les douze communes de l'agglomération et met un programme d'investissements de 47 millions d'euros H.T. à la charge du délégataire.

La presse locale a insisté sur la tarification unique dont le nouveau contrat entraînera une baisse moyenne de 13,41% sur une facture de référence de 120m³/an (valeur juillet 2007). Elle précisait qu'elle « ne sera toutefois pas la même partout. Elle sera ainsi plus importante dans certaines communes comme Saint-Ouen-l'Aumône ou Eragny où elle devrait osciller entre 33% et 37% » (La Gazette du 20 février 2008).

Cette nouvelle, excellente en ces temps de conjoncture difficile, a frappé de manière heureuse les esprits des usagers, dont la plupart ont bien compris qu'elle ne concernait que la part « eau » des factures, à l'exclusion de l'assainissement. Cependant les plus avertis ont constaté, à la lecture entre autre, de l'avis officiel publié dans les annonces légales des journaux habilités, que les prix de l'abonnement (30 euros H.T.) et du m³ d'eau consommé (0,965 euro H.T.) étaient supérieurs à ceux appliqués en juillet 2007 par la SFDE dans plusieurs communes. Par exemple à Jouy-le-Moutier, les prix s'élevaient à cette date respectivement à 27,66 euros et 0,9599 euro H.T. pour les prestations considérées.

Dès lors, si la redevance de préservation des ressources en eau de l'Agence de l'Eau et la part communautaire ne diminuent pas, les usagers des communes les moins chères paieront des prix plus élevés et la baisse tarifaire annoncée se transformerait, toujours sur des valeurs de juillet 2007, en une hausse bien réelle : dans l'exemple de Jouy-le-Moutier sur la base d'une consommation annuelle de 120m³, elle serait de 1,75% alors que la rémunération proprement dite du délégataire augmenterait, quant à elle, de 2,50%.

Afin de nous éclaircir sur la réalité de la baisse annoncée par la presse dans toutes les communes, je vous remercie par avance de nous préciser les intentions du Conseil de la Communauté au regard de l'évolution du niveau de la redevance communautaire et, si elle est maintenue, de son affectation, sachant qu'à l'avenir les investissements seront réalisés et financés par la SFDE. Cette information nous permettra de mesurer, commune par commune, l'impact tarifaire réel de la nouvelle délégation du service public de l'eau à Cergy-Pontoise.

Je vous prie de croire, monsieur le président, ... Etc

Texte proposé par Jean Coz

3 – Questions devant recueillir l’avis politique du Collectif AGLEAU

Éléments pour un tract et pour des communications ultérieures :

- Le dernier numéro de « Douze communes » annonce, pour s’en féliciter, qu’à dater du 1^{er} janvier 2009, **un nouveau contrat de gestion** du service de distribution de l’eau s’engage avec Véolia et ses filiales (SFDE, CYO). Il y est écrit que le **prix de l’eau** va diminuer !
Pouvons-nous rester sans réagir à cette double annonce ?
- **Le SEDIF est, de nouveau, entre les mains de Véolia**, mais tout n’est pas dit car la mise en place d’ici fin 2009, du nouveau contrat, s’effectuera sous la double pression des concurrents (notamment Suez Environnement qui veut sa part du gâteau) et dans un contexte économique de resserrement des dépenses qui conduit de nombreuses collectivités à reprivilegier les gestions municipales ou intercommunales. Quel bilan tirer de cet échec des partisans du retour à la gestion publique de l’eau en Ile de France.
- On parle peu, trop peu, du **rachat des champs captants**, en France ! Pourtant, cela signifie que pour garantir leur avenir, les grosses entreprises privées cherchent à devenir propriétaires des sites d’approvisionnement en eau ! Cette question mérite l’examen des citoyens car à quoi servirait de rendre publique la distribution si, à la source (c’est le cas de la dire), le propriétaire est privé ! De même oublie-t-on trop souvent qu’il sera nécessaire, tôt ou tard, de réaliser de **nouveaux forages**, sans doute plus profonds et que cela pose des problèmes écologiques et politiques de gestion de la ressource.
- L’exécution du contrat en cours fait l’objet de **rapports annuels obligatoires d’ordre technique et financier**. Ces documents sont très importants. Les communes sont tenues d’en rendre compte aux Conseils municipaux qui écoutent, sagement, et ne font pas d’observations ! Rendre réactifs les élus les mieux informés et les plus attentifs fait partie du travail du Collectif AGLEAU.

4 - Documents d’information et de travail proposés au Collectif AGLEAU.

Les membres du Groupe d’expertise animant le Collectif portent à votre connaissance, solidairement, plusieurs **documents d’information et de travail** sur lesquels nous ne cesserons de nous pencher car ils conditionnent toute notre action politique citoyenne, à l’avenir, sur cette question de la gestion publique de l’eau à Cergy-Pontoise.

Réflexions sur la Délégation de Service Public de l’eau de Cergy ou DSP:

- *Réflexion sur la campagne relative au contrat.*
- *Réflexion sur les risques d’entente illicite,*
- *Réflexion sur le favoritisme dont semble bénéficier Véolia,*
- *Réflexion sur les investissements à effectuer*
- *Réflexion la DSP présentée comme un contrat prétendument avantageux.*

Ces documents seront, successivement, présentés dans les Lettres d’AGLEAU suivantes

5 – Questions diverses au libre choix des membres du Collectif présents.

Rappel : <http://agleau.blogspot.com/>